



## Livraison vefa blocage des 5%

Par **dayan christophe**, le **09/05/2017** à **17:47**

bonjour,

nous avons acheté une villa en vefa avec un promoteur. ce dernier a eu des souci avec ses filiales, certaines sont en redressement judiciaire, d'autres sont passé en liquidation juridique....

actuellement il nous reste 10% a payer, la livraison est prévu le 17 mai. il y a plusieurs points au niveau de la maison et des extérieurs qui ne nous conviennent pas et qui ne correspondent pas au contrat, donc nous voudrions bloquer 5% de la somme restante chez le notaire afin d'avoir un moyen de pression pour qu'ils modifient les réserves que nous allons mettre lors de la remise des clés.

un couple de propriétaire a refusé de donner le reste de la somme et le promoteur a refusé de donner les clés!!!! le promoteur a t il le droit de ne pas donner les clés????

nous ne savons pas quoi faire [smile17] que dit la loi???

notre notaire est lié "cul et chemise" avec le promoteur donc on ne peut pas lui demander son avis [smile17].

merci de votre aide